

RHÔNE-ALPES

Population

www.insee.fr/rhone-alpes

N° 157- décembre 2011

En 2006, la région Rhône-Alpes compte 540 000 immigrés. Il s'agit d'une population principalement en âge d'être active et qui se féminise. En nombre, l'Europe reste l'origine la plus représentée mais sa part diminue au profit de celle de l'Afrique. Les ménages immigrés sont moins souvent propriétaires de leur logement et davantage locataires du parc HLM. Sur le marché du travail, les femmes immigrées sont moins présentes, et les immigrés, moins diplômés, sont davantage touchés par le chômage. Ces constats restent à nuancer, la population immigrée ne formant pas un ensemble homogène.

Marie Sala

Une immigration européenne moins marquée

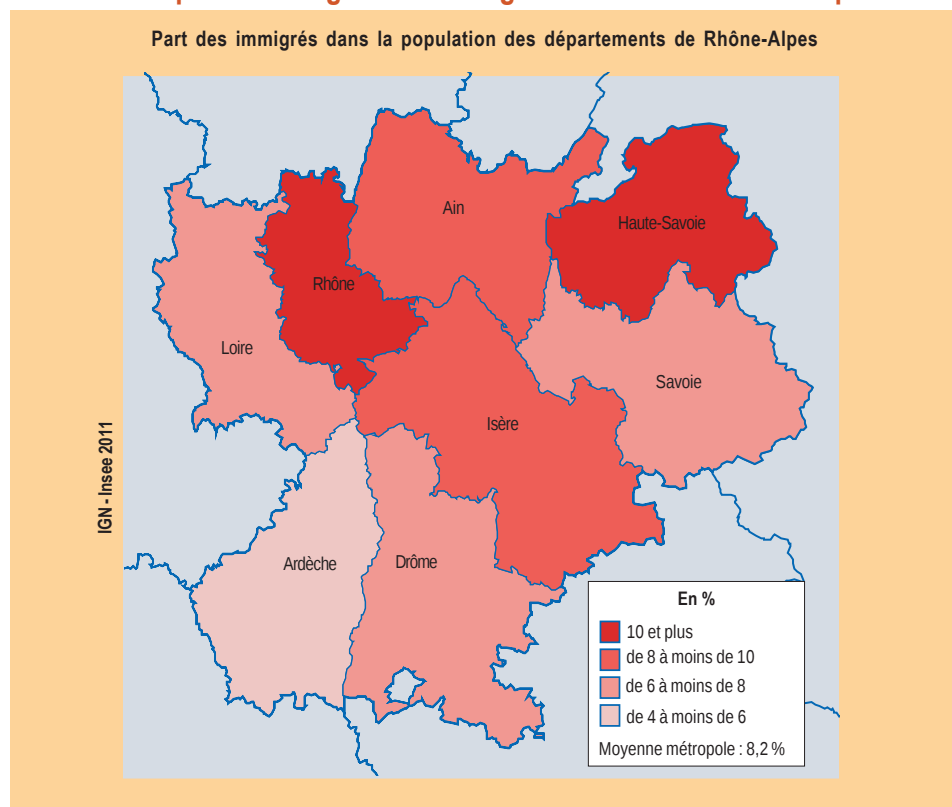
En 2006, la région Rhône-Alpes compte 540 000 immigrés (voir définitions en page 4) ; près de 40 % d'entre eux ont acquis la nationalité française. La population immigrée représente 9,0 % de la population de la région et se situe ainsi au-dessus de la moyenne nationale (8,1 %). Rhône-Alpes se place au sixième rang des régions de France métropolitaine, loin derrière l'Île-de-France (16,9 %).

La population immigrée n'est pas répartie de façon homogène sur le territoire rhônalpin. Elle est particulièrement concentrée d'une part dans les départements frontaliers de la Haute-Savoie (10,4 % de sa population) et de l'Ain (10,0 %), notamment du fait de la proximité avec la Suisse ; ainsi neuf immigrés suisses habitant en Rhône-

Alpes sur dix résident dans un de ces deux départements et les Suisses représentent 16,8 % des immigrés de la Haute-Savoie et 8,7 % de ceux de l'Ain. D'autre part, les départements fortement urbanisés de l'Isère et du Rhône concentrent à eux deux 53 % des immigrés de la région. Au total, 77 % de la population immigrée rhônalpine habitent dans l'un de ces quatre départements.

En 2006, la population immigrée de la région compte légèrement plus de femmes que d'hommes (50,5 % de femmes contre 49,5 % d'hommes) : depuis les années 1970, l'immigration de main-d'œuvre majoritairement masculine a laissé place à une immigration liée au rapprochement familial, à dominante féminine. Cette proportion reste toutefois un peu plus basse que dans l'ensemble de la

Une répartition inégale des immigrés sur le territoire rhônalpin



Les immigrés sont majoritairement en âge d'activité

L'Afrique prend le relais de l'Union européenne pour assurer le dynamisme de l'immigration

population de la région, qui compte 51,3 % de femmes.

Les immigrés rhônalpins sont en grande partie en âge d'être actifs : 68 % d'entre eux ont entre 18 et 59 ans, contre 57 % pour l'ensemble de la population rhônalpine. Seuls 7 % des immigrés rhônalpins ont moins de 18 ans, contre 23 % en moyenne dans la région ; le regroupement familial concernant surtout les conjoints, la plupart des immigrés arrivent en France aux âges actifs. Néanmoins, la part des jeunes a tendance à augmenter au sein de la population immigrée. Alors que les moins de 18 ans ne représentent que 8 % des immigrés arrivés en Rhône-Alpes en 1990, cette part dépasse 15 % depuis 1994, le maximum d'arrivées de jeunes étant enregistré en 2004 (22 %). En 2006, ils étaient encore 19 %.

Les immigrés issus de l'Union européenne forment encore le "groupe" le plus important en nombre des immigrés en Rhône-Alpes (43 % d'entre eux sont nés en Europe contre 39 % en moyenne en France) mais leur part tend à diminuer dans la mesure où il s'agit d'une immigration ancienne : 39 % d'entre eux ont plus de 60 ans contre 17 % pour le reste de la population immigrée. Viennent ensuite les ressortissants d'Afrique (qui représentent 39 % des immigrés rhônalpins contre 42 % en moyenne nationale), issus en grande majorité des pays du Maghreb (33 % en Rhône-Alpes contre 30 % en France métropolitaine).

La situation géographique de la région influe sur la composition de sa population immigrée : 12 % des immigrés sont originaires d'Italie (contre 6 % en moyenne nationale) et 4 % de Suisse (contre 1 % en France). Les plus fortes progressions récentes viennent toutefois de Suisse et des pays d'ex-Yougoslavie, ainsi que de l'Afrique subsaharienne, même si en termes d'effectifs, les pays du Maghreb restent la provenance principale des immigrés en Rhône-Alpes. Les immigrés originaires d'Algérie représentent, à eux seuls,

Le contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

Depuis le 1^{er} janvier 2007, tous les étrangers (hormis ceux issus de l'Union européenne et les demandeurs d'asile) amenés à résider durablement sur le sol français doivent signer un Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) proposé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), qui vise à accompagner l'intégration des primo-arrivants, entre autres par l'apprentissage de la langue française.

Près de la moitié des signataires d'un CAI en 2009 en Rhône-Alpes viennent du Maghreb. Viennent ensuite la Turquie et différents pays d'Afrique subsaharienne. Seuls 45 % des 8 710 personnes ayant signé un CAI en Rhône-Alpes en 2009 réussissent le test de langue française écrite, aptitude qui varie selon le pays d'origine (de 7 % pour la Turquie à 81 % de réussite au test pour le Cameroun) et l'âge (47 % pour les 15-24 ans mais 29 % pour les plus de 55 ans). En revanche, la langue orale est suffisamment maîtrisée pour plus de la moitié d'entre eux.

Près de trois signataires sur quatre ont immigré pour motif de "regroupement des familles" (dont un signataire sur deux pour le rapprochement du conjoint). 73 % des primo-arrivants signataires d'un CAI en 2009 ont moins de 34 ans : cela confirme que l'immigration actuelle concerne surtout une population en âge d'activité, et majoritairement féminine (57 % sont des femmes).

17 % des immigrés arrivés depuis 1990 dans la région (et 18 % des immigrés rhônalpins).

Les ménages immigrés rhônalpins sont moins souvent composés d'une ou deux personnes que l'ensemble des ménages (49 % des ménages immigrés contre 65 % de l'ensemble des ménages rhônalpins). En revanche, 33 % des ménages immigrés se composent d'au moins quatre personnes, contre 20 % pour l'ensemble des ménages de la région. Les familles monoparentales sont également plus rares (7,4 % contre 9,1 % pour les ménages non immigrés). Ils sont cependant moins nombreux à résider dans un logement comportant au moins cinq pièces (32 % contre 35 % pour les ménages non immigrés).

Ils sont également moins souvent propriétaires de leur logement (44 % contre 57 % en moyenne pour l'ensemble des ménages, proportion qui descend à 37 % pour les immigrés du département du Rhône). Ils sont aussi deux fois plus nombreux que les autres à résider dans un logement HLM (30 % contre 15 %). Cette distribution varie au sein même de la population immigrée selon la nationalité : 54 % des immigrés français par acquisition sont propriétaires de leur logement contre 35 % des ménages immigrés étrangers. Ces derniers sont 34 % à loger en HLM (41 % dans le Rhône mais 21 % en Haute-Savoie) contre 26 % pour les immigrés français par acquisition.

Le niveau de diplôme est globalement plus faible pour la population immigrée que pour l'ensemble de la population de la région, quel que soit l'âge ou le sexe. Néanmoins, il s'élève au fil des générations. Alors que 64 % des immigrés de 65 à 69 ans ne possèdent aucun diplôme, ils

Le Maghreb reste la provenance principale des immigrés en Rhône-Alpes

Répartition des immigrés selon le lieu de naissance										
	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	
									en nombre	en %
Europe	30 129	7 199	11 528	50 751	19 156	56 842	15 595	42 468	233 668	43,3
dont : Union européenne	21 802	6 626	10 431	47 445	17 662	50 143	14 292	26 223	194 623	36,1
Autres pays d'Europe	8 327	573	1 098	3 306	1 494	6 700	1 303	16 245	39 046	7,2
Afrique	14 435	4 833	13 633	38 425	24 518	88 382	8 624	17 823	210 672	39,1
dont : Pays du Maghreb	11 920	4 305	12 390	32 653	22 394	72 158	7 342	13 970	177 133	32,9
Autres pays d'Afrique	2 515	528	1 243	5 771	2 124	16 224	1 281	3 853	33 539	6,2
Asie	9 605	1 469	4 342	14 333	7 362	28 253	3 325	9 689	78 379	14,5
Amérique	2 172	432	713	3 500	742	5 293	782	2 402	16 036	3,0
Océanie	159	15	21	134	24	149	81	121	704	0,1
Total	56 499	13 948	30 239	107 143	51 803	178 919	28 407	72 503	539 459	100,0

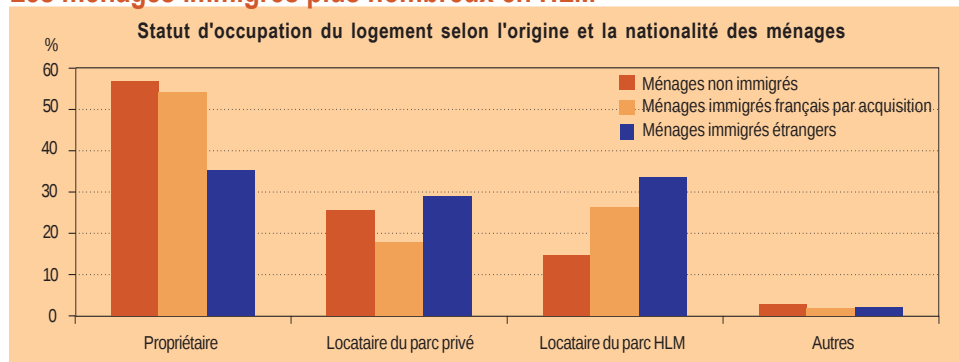
Source : Insee, Recensement de la population 2006, exploitation principale

Des ménages de plus grande taille dans des logements plus petits

Les immigrés sont moins diplômés en moyenne

Les jeunes immigrées d'Afrique sont les plus touchées par le chômage

Les ménages immigrés plus nombreux en HLM



Source : Insee, Recensement de la population 2006, exploitation principale

ne sont plus que 31 % dans cette situation pour la tranche d'âge de 25 à 29 ans, taux qui reste néanmoins près de quatre fois supérieur à celui des non immigrés (8 %). La part des immigrés détenteurs du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur a elle aussi considérablement augmenté : seuls 11 % des immigrés de 65 à 69 ans détiennent un tel diplôme contre 50 % des 25-29 ans. Toutefois, ce taux reste peu élevé comparé à celui du reste de la population non immigrée de la même génération, lequel s'élève à 70 %.

50 % des femmes immigrées ne détiennent aucun diplôme (contre 46 % pour les hommes) ; cet écart entre hommes et femmes immigrés disparaît pour les diplômes supérieurs ou égaux au baccalauréat, et notamment pour les diplômes universitaires.

Le taux d'activité des hommes, qu'ils soient immigrés ou non, est sensiblement le même (autour de 76 %), alors que le taux d'activité des immigrées est de 10 points inférieur (57 %) à celui des non immigrées (67 %).

Les hommes immigrés de nationalité étrangère ont un taux d'activité plus faible (74 %) que les immigrés français par acquisition. Ce même taux tombe à 51 % pour les femmes immigrées étrangères.

Les retraités représentent 19 % de la population régionale et 21 % de la population immigrée.

Dans la population féminine, la part des retraitées immigrées (18 %) est légèrement inférieure à celle

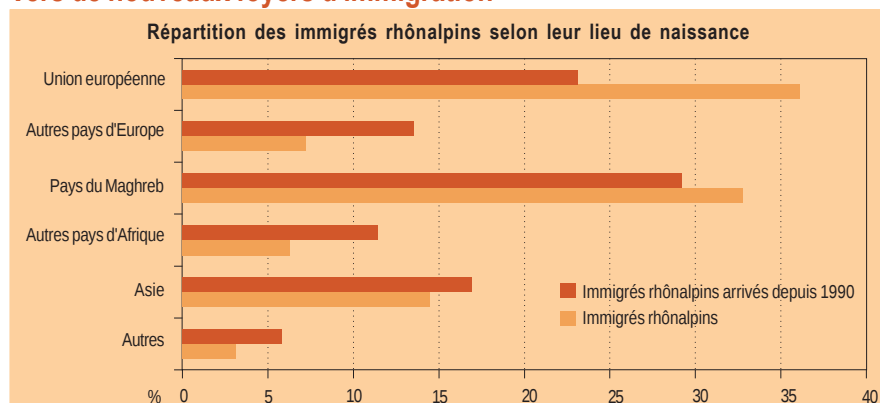
des retraitées non immigrées (21 %). En revanche, chez les hommes, c'est parmi les immigrés que les retraités sont les plus représentés (24 % contre 18 % chez les non immigrés).

La part des inactifs de moins de 60 ans (c'est à dire qui ne sont ni retraités, ni étudiants, mais qui peuvent être au foyer) est moins élevée parmi les immigrés (19 %) que dans la population totale (23 %). La différence est très marquée pour la population masculine : seulement 11 % d'inactifs de moins de 60 ans dans la population immigrée (22 % pour les non immigrés). Parmi les femmes, l'écart est inverse : proportion plus élevée d'inactives de moins de 60 ans chez les immigrées (26 %) que dans la population totale (23 %).

En 2006, les immigrés sont deux fois plus touchés par le chômage que les non immigrés (18 % contre 9 %). Mais ces chiffres cachent de nombreuses inégalités, dues entre autres au sexe, à l'âge et au pays d'origine. L'écart entre les taux de chômage des immigrés et des non immigrés est en effet beaucoup plus important pour les femmes que pour les hommes : 12 points pour les femmes avec respectivement 22 % pour les femmes immigrées contre 10 % pour les non immigrées et 6 points pour les hommes (14 % contre 8 %). Cet écart diminue quand l'âge augmente. S'il est de 12 points pour les 25-39 ans (21 % contre 9 %), il descend à 8 points pour les 40-64 ans (14 % contre 6 %). Les réalités sont diverses également selon le pays d'origine ; 8 % des immigrés issus de l'Union européenne sont concernés par le chômage, contre 25 % pour ceux issus des pays du Maghreb et 23 % pour ceux issus du reste de l'Afrique.

Les immigrés résidant en Rhône-Alpes occupent plus fréquemment des emplois précaires : 75 % des salariés non immigrés ont un contrat sans limite de durée contre 70 % pour les immigrés. 4 % des immigrés ayant un emploi sont placés par une agence d'intérim, soit deux fois plus que les non immigrés. Au total, 18 % sont sous contrat à durée déterminée (contrat d'apprentissage, stage en entreprise...) contre 13 % pour les non immigrés. Ils occupent également des fonctions spécifiques au sein de la sphère productive : les immigrés sont très peu agriculteurs (ils représentent 1,5 % de cette catégorie) mais plus souvent artisans

Vers de nouveaux foyers d'immigration



Source : Insee, Recensement de la population 2006, exploitation principale

Les immigrés surreprésentés parmi les ouvriers

Effectifs et proportion d'immigrés au sein des différentes catégories socioprofessionnelles

Catégorie socioprofessionnelle	Effectifs des immigrés	Proportion d'immigrés en Rhône-Alpes (%)
Agriculteurs	623	1,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises dont :	17 856	10,6
Artisans	9 531	11,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	27 108	6,9
Professions intermédiaires	36 818	5,4
Employés	56 025	8,1
Ouvriers dont :	89 132	14,5
Ouvriers agricoles	1 548	13,2
Ouvriers non qualifiés	44 211	17,3
Ouvriers qualifiés	43 373	12,4
Total Rhône-Alpes	539 549	8,9

Source : Insee, recensement de la population 2006, exploitation complémentaire

(11,7 %) et surtout ouvriers, et au sein de cette dernière catégorie plutôt non qualifiés (14,5 % des ouvriers et 17,3 % des ouvriers non qualifiés). Ils sont peu représentés au sein de l'administration publique (3,9 %) en partie du fait de la nécessité d'avoir la nationalité française (ou d'être ressortissant du territoire économique européen

ou de la Suisse) pour accéder à la fonction publique. Inversement, les immigrés sont surreprésentés dans le secteur de la construction : 13 % d'entre eux travaillent dans cette branche contre 6 % parmi les non immigrés ; de même dans l'hôtellerie et la restauration, où ils représentent 13 % des effectifs du secteur.

Pour en savoir plus

- "515 000 immigrés en Rhône-Alpes", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Résultats* n° 95, septembre 2008.
- "Atlas des populations immigrées en Rhône-Alpes", Insee Rhône-Alpes, *Les Dossiers* n°150, juin 2005.
- Tableaux complémentaires disponibles sur le site *Insee.fr* en annexe de la publication.

Méthodologie

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) met en place un programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) qui concerne les personnes venant d'un pays extérieur à l'Union européenne, prioritairement les primo-arrivants, les femmes et les migrants âgés. Le PRIPI de la région Rhône-Alpes a pour principaux objectifs de promouvoir l'apprentissage du français, d'accompagner vers l'emploi, de faciliter l'accès à la prévention et aux soins, de soutenir les dispositifs d'accès aux droits et aux connaissances des institutions et d'accompagner les familles.

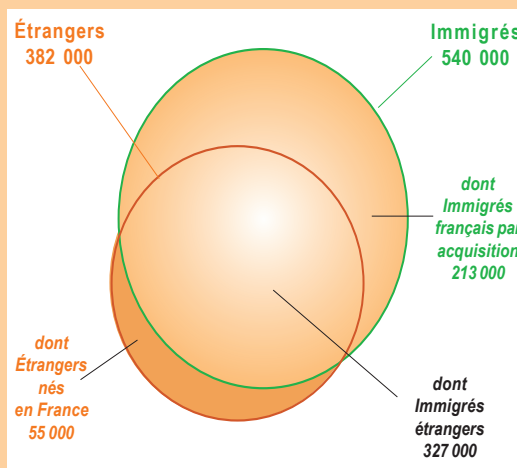
Les résultats présentés ci-dessus proviennent des exploitations, principale et complémentaire, du recensement de la population 2006.

Définitions

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Par **ménage**, on entend l'ensemble des occupants d'un même logement ; un ménage immigré est un ménage dont la personne de référence ou son conjoint est immigré.

Le **taux d'activité** est le rapport entre la population active et la population totale pour la tranche d'âge 15-64 ans.



Source : Insee, Recensement de la population 2006, exploitation complémentaire

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, décembre 2011

© INSEE 2011 - ISSN 1165-5534